



Docteur Pierre MAURICE
Secrétaire général

Paris, le 9 janvier 2025

Circulaire n° 2025-004

Direction des Services Juridiques - Section Santé Publique
CS/CBG/SP

sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

Objet : nouvelle obligation vaccinale pour les nourrissons

Ce qu'il faut retenir :

En application du décret du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACW, **sont obligatoires depuis 1er janvier 2025 pour tous les nourrissons et sera exigée pour l'entrée en collectivité :**

- La vaccination contre les sérogroupes ACWY (en remplacement du méningocoque C)
- et celle contre le séro groupe B

Les schémas vaccinaux initiés, avant le 1er janvier 2025, avec le vaccin contre le méningocoque C devront être poursuivis avec un vaccin contre les méningocoques ACWY

Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère,

La Direction générale de la santé nous informe qu'une recrudescence des infections invasives à méningocoques a été observée en 2022 et 2023 selon les données de Santé publique France.

Ce sont des infections transmissibles graves (méningites, septicémies) dont l'issue peut être rapidement fatale. Elles touchent principalement les nourrissons de moins d'un an, les enfants de moins de 5 ans, ainsi que les adolescents et jeunes adultes de 11 à 24 ans.

Les sérogroupes A, B, C, W et Y sont à l'origine de la quasi-totalité des cas en France. En effet, si le séro groupe B reste majoritaire, les sérogroupes W et Y ont progressé notamment chez les nourrissons et les jeunes. Les souches de séro groupe W sont très virulentes et entraînent une mortalité deux fois plus élevée que les sérogroupes B et Y.

.../...

Dans ce contexte, et en tant qu'acteurs clé du parcours vaccinal, la Direction générale de la santé compte fortement sur l'implication des médecins généralistes et des pédiatres pour informer systématiquement les parents de l'intérêt de cette vaccination obligatoire, de les rassurer quant à la sécurité et à l'efficacité des vaccins, et également de participer activement à la réalisation de ces vaccinations.

En pratique, depuis le 1^{er} janvier 2025 :

- La vaccination contre les méningocoques ACWY remplacera la vaccination obligatoire contre le méningocoque C. **Il est recommandé de réaliser la première injection à l'âge de 6 mois et le rappel à l'âge de 12 mois.**

Les schémas vaccinaux initiés, avant le 1^{er} janvier 2025, avec le vaccin contre le méningocoque C devront être poursuivis avec un vaccin contre les méningocoques ACWY.

- La vaccination contre le méningocoque B, qui était auparavant recommandée, devient obligatoire. **Il est recommandé de réaliser la première injection à l'âge de 3 mois, la deuxième injection à l'âge de 5 mois, et le rappel à l'âge de 12 mois.**

Quels vaccins :

Vaccins	Age	Rappel
Méningocoque ACWY (en remplacement du vaccin monovalent C)		
Nimenrix®	6 mois	12 mois
Menquadfi®		12 mois
Méningocoque B		
Bexsero®	3 mois et 5 mois	12 mois

Des supports sont à disposition des médecins pour les aider dans la mise en place de cette obligation vaccinale contre les méningocoques ACWY et B :

- Calendrier des vaccinations ([lien](#))
- Question/réponse DGS ([lien](#))
- Vaccination Info Service Pro ([lien](#))

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer sur cette nouvelle obligation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Docteur Pierre MAURICE
Secrétaire Général

Dr Claire SIRET
Présidente de la section santé publique

